



SAE

**LE RÉSEAU PUBLIC
DES SERVICES AUX ENTREPRISES
DU QUÉBEC**

Mai 2009

Mise en contexte

Depuis plusieurs années, la mondialisation des marchés et la fluctuation de l'économie poussent les entreprises à innover afin d'offrir une gamme plus avantageuse de produits à moindre coût. Ainsi, elles peuvent répondre à une clientèle plus exigeante et diversifiée. À cette réalité s'ajoute la concurrence accrue des pays émergents et l'évolution constante des nouvelles technologies. Pour arriver à relever ce défi, les dirigeants cherchent à améliorer leurs processus de gestion et de production afin que leurs entreprises demeurent compétitives et rentables. Dans ce contexte, le développement des ressources humaines devient la clé de la réussite.

De plus, le vieillissement de la population ainsi que la baisse du taux de natalité amènent une diminution significative des gens sur le marché du travail et, par conséquent, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour pallier cette situation, les entreprises et les organisations seront amenées à se doter d'un plan de développement des ressources humaines adapté à leurs employés, échelonné sur plusieurs années.

Par ailleurs, les entreprises et les organisations doivent constamment actualiser les connaissances de leurs ressources et la mise en œuvre de la Loi sur le développement des compétences les incite à investir en formation.

Pour contrer la pénurie de main-d'œuvre anticipée, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs plans d'action :

- Le Pacte pour l'emploi;
- Le Plan d'action éducation, emploi et productivité;
- Le Nouvel espace économique et la mobilité de la main-d'œuvre;
- Le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et formation technique;
- Le Plan d'action gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (à paraître au printemps).

Les plans énumérés ci-dessus possèdent des objectifs qui leur sont propres. Toutefois, ils suggèrent une responsabilisation de l'individu par le développement de ses propres compétences afin de conserver sa valeur sur le marché de l'emploi.

Pour les entreprises, cette réalité se traduit par la mise en place de conditions facilitantes qui motivent l'employé à se perfectionner afin de devenir plus productif.

La situation décrite précédemment se traduit par des opportunités de développement pour le réseau public des Services aux entreprises (SAE). Les entreprises et les organisations sont à la recherche d'institutions capables d'offrir des services-conseils

de qualité pour rehausser les compétences de leurs employés, et ce, tant sur le plan des services-conseils que sur celui de la formation.

Les SAE possèdent les infrastructures et l'expertise pour bâtir une offre de services qui répondra à ces besoins, ce qui amène le réseau public des SAE à jouer un rôle significatif pour soutenir le développement socio-économique du Québec.

Pour relever ces défis, le Comité national des services aux entreprises (CNSAE) souhaite redéfinir sa mission et son mandat ainsi que son mode de fonctionnement. Pour ce faire, un comité de travail a été formé. Il est composé de huit personnes dont : les deux coprésidentes, deux représentants régionaux volontaires du Comité national issus des commissions scolaires et des cégeps, la directrice de la formation continue et du soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que le responsable du Comité national au MELS. Son mandat consiste à faire un bilan des réalisations du Comité national et à recommander des actions à mener pour conduire le réseau des SAE à prendre une plus grande place sur le marché des services aux entreprises.

Vision du CNSAE

Le Comité national des services aux entreprises vise à accroître la reconnaissance du réseau public des SAE à titre de partenaire **essentiel**, qui met à contribution son expertise et ses ressources pour développer les compétences de la main-d'œuvre et participer activement au développement socio-économique du Québec.

Mission du CNSAE

Soutenir le développement et le rayonnement du réseau public des SAE.

Mandats du CNSAE

- Réaliser des actions stratégiques pour le réseau public des SAE, en tenant compte des différents contextes.
- Positionner le réseau public des SAE comme un regroupement d'experts reconnus dans le développement des compétences de la main-d'œuvre.
- Développer des activités et des outils afin de répondre aux besoins des membres du réseau public des SAE.

Assemblée des représentants régionaux

Les responsabilités de l'assemblée sont les suivantes :

- Définir des orientations en fonction des mandats;
- Approuver le plan d'action triennal;
- Actualiser et assurer le suivi du plan d'action;
- Identifier et constituer les comités de travail;
- Faire le lien entre les différentes régions et le comité national;
- Élire les membres du comité de coordination et le coprésident de son ordre d'enseignement.

Représentation au Comité

- Chacune des 17 régions administratives a la possibilité de déléguer, pour chaque ordre d'enseignement, un représentant. Par contre, le choix de présenter un seul représentant pour un regroupement de régions demeure;
- Deux coprésidentes ou coprésidents élus démocratiquement par leur ordre d'enseignement respectif;
- Le gestionnaire et le représentant de la Direction de la formation continue et du soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- En cas d'absence, selon le même processus de délégation, un substitut est nommé. Il assume le même rôle que le représentant régional. Toutefois, il ne sera plus invité comme observateur une fois l'an.

Des critères de visibilité, de représentativité, de pouvoir d'influence et d'appartenance à un réseau sont importants dans le choix du représentant.

Rôle des représentants régionaux

- Assister aux rencontres du Comité national ou déléguer son substitut qu'il a préalablement informé et alimenté.
- Participer activement, en s'impliquant au sein d'un comité ou dans un mandat particulier, en rapport avec le plan d'action adopté.
- Transmettre l'information qui émane tant du Comité national que de la région qu'il représente.
- Favoriser la promotion du réseau, le réseautage et le développement de projets communs, par ses actions de collaboration inter-établissement et interordre.
- Assurer que les intérêts et les préoccupations des SAE sont discutés et pris en compte à une table officielle de sa région administrative.
- Devenir responsable, envers les membres du comité national, de l'atteinte des résultats fixés dans le plan d'action triennal.

Le mandat est fixé à 2 ans avec possibilité de renouvellement.

Proposition du premier mandat représentants régionaux

| Région | Ordre Enseignement | Mandat |
|--------|--------------------|--------|
| 1 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |
| 2 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |
| 3 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |
| 4 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |
| 5 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |
| 6 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |
| 7 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |
| 8 | C.S | 1 |
| | Cégep | 2 |

| Région | Ordre Enseignement | Mandat |
|--------|--------------------|--------|
| 9 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 10 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 11 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 12 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 13 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 14 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 15 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 16 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |
| 17 | C.S | 2 |
| | Cégep | 1 |

| | | |
|-------------------|--|---|
| Coprésident CS | | 2 |
| Coprésident Cégep | | 1 |

Comité de coordination (composition)

- Deux coprésidents
- Deux représentants des commissions scolaires
- Deux représentants des cégeps
- Un représentant du MELS

La représentation souhaitée sera partagée entre les régions centres, les régions semi-urbaines et les régions éloignées.

- Un secrétaire est nommé par les membres du comité de coordination afin d'assurer l'ensemble des tâches liées au comité de coordination et au Comité national.

Les membres du comité de coordination sont élus par les représentants régionaux de leur ordre d'enseignement pour une durée de deux ans. Le mandat peut être renouvelable mais des élections sont obligatoires.

Comité de coordination (responsabilités)

- Élaborer le plan d'action triennal du Comité national;
- Agir à titre de responsable de la réalisation des activités prévues au plan d'action;
- Superviser l'avancement des travaux issus du plan d'action des comités et faire rapport aux membres du Comité national lors des rencontres;
- Veiller au suivi de la réalisation des mandats;
- Préparer les rencontres du Comité national;
- Assurer le lien entre les différentes instances scolaires ou régionales, les partenaires et les entreprises et les organisations;
- Assumer le rôle de représentation du Comité national des SAE;
- Gérer les demandes de budget spécifiques;
- Partager les tâches en rapport avec le fonctionnement du Comité national.

Coprésident (responsabilités)

- Préparer et animer les rencontres du Comité national;

- Agir à titre de porte-parole du Comité national auprès de diverses instances;
- Assurer le développement et le maintien de relations fructueuses avec les partenaires du réseau des SAE;
- Faire part de l'évolution des travaux du Comité national à l'instance respective de représentation de leur ordre d'enseignement (fédérations);
- Coordonner et gérer les activités du comité de coordination en collaboration avec les autres membres et le professionnel responsable du SAE au MELS.

Coprésident (délégation)

Afin d'assurer pleinement leurs tâches de représentation nationale, les coprésidentes et coprésidents sont dégagés de leurs responsabilités de représentants régionaux. Ainsi, à la suite de l'élection d'un membre à titre de coprésident du Comité national, le substitut de la région d'où provient ce membre agit alors comme membre de plein droit à la table du Comité national.

Représentant du MELS (responsabilités)

- Soutenir les travaux du Comité national des services aux entreprises;
- Assurer la circulation de l'information avec les établissements des deux ordres d'enseignement pour toutes questions relatives aux dossiers du Comité national en collaboration avec le comité de coordination et centraliser les documents produits;
- Assurer le lien entre les responsables de la veille stratégique au MELS (Direction des programmes et de la veille sectorielle) et le Comité national des services aux entreprises en rapport avec le développement des affaires du réseau;
- Représenter le MELS dans les activités (comités, colloques, groupe de travail, etc.) en rapport avec les dossiers du Comité national afin de maintenir des relations fructueuses avec les partenaires du réseau des SAE;
- Favoriser les liens entre les différents partenaires du milieu notamment Emploi-Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et d'autres organisations qui touchent le développement économique du Québec, et faire part des opportunités;
- Participer, au besoin, à des activités des divers comités de travail;
- Faciliter le réseautage entre les membres du Comité national.

Comité national (rencontres)

- Le contenu et le rythme des rencontres seront établis ultérieurement, à la lumière du plan d'action;
- Les représentants régionaux, les coprésidents et le représentant du MELS seront présents au Comité national;
- En cas d'absence d'un représentant régional, le substitut le remplace;
- Le comité de coordination prépare les rencontres en collaboration avec le représentant du MELS;
- Garder comme objectif de réaliser les rencontres sur une journée et demie et, de préférence, les jeudi et vendredi. Il est également préférable de tenir les rencontres dans des hôtels;
- L'agenda des rencontres de la prochaine année sera présenté lors de la dernière rencontre.

Comités de travail

Les orientations des divers comités de travail seront davantage discutées lors de prochaines rencontres.

Toutefois, il est convenu qu'une révision des objectifs et des responsabilités devra être faite dans les meilleurs délais suivant l'acceptation des nouvelles orientations du Comité national et la rédaction du plan d'action triennal.

Ces comités de travail pourraient être composés de membres des deux ordres d'enseignement qui ne siègent pas nécessairement à titre de représentants régionaux.

Processus d'élection

Les modèles de lettres appropriées doivent être acheminées à :

M. Martin Gagnon
Responsable du dossier des services aux entreprises
Direction de la formation continue et du soutien
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

**Éducation,
Loisir et Sport**

Québec

